

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 219/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue de Wormhout (en agglomération) – Sté DERVILLERS TP

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 25/09/2025 – de M. DERVILLERS Stéphane – de la Sté DERVILLERS TP – 11 route de Crochte – 59380 SOCX ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux d'aménagement d'un passage piéton rue de Wormhout (en agglomération) ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée et limitée à 30km/h, au droit des travaux d'aménagement d'un passage piéton – rue de Wormhout (en agglomération), à compter du 06/10/2025 jusqu'au 17/10/2025.

ARTICLE 2 : le stationnement sera interdit au droit des travaux sauf pour les véhicules de la société, et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 la Sté DERVILLERS TP – 11 route de Crochte – 59380 SOCX, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- DERVILLERS Stéphane – de la Sté DERVILLERS TP – 11 route de Crochte – 59380 SOCX ; email : eurl.dervillers@orange.fr

Fait à HERZEELE, le 26 septembre 2025

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 26 septembre 2025

Le Maire, S.FRANCKE

